

# L'Écho de Jossigny

BULLETIN MUNICIPAL  
D'INFORMATION

JUIN 2021



<http://jossigny.fr/>

**DANS CE  
NUMÉRO :**

<b>Le mot du Maire</b>	<b>1</b>
<b>Vie du Village</b>	<b>2</b>
<b>Vie du Village</b>	<b>3</b>
<b>Vie Municipale</b>	<b>4</b>
<b>Infos</b>	<b>5</b>
<b>Infos</b>	<b>6</b>
<b>Vie du Village</b>	<b>7</b>
<b>Vie du Village</b>	<b>8</b>

**HORAIRES DE LA  
MAIRIE :**

**Lundi, Mardi et  
Jeudi : 9H/12H et  
14H/18H**

**Mercredi :  
9H/12H**

**Vendredi :  
9H/12H et 14H/19H**



## Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

Comme vous sans doute, je suis heureux de constater que le protocole sanitaire s'allège progressivement et va nous permettre de retrouver une vie sociale et municipale presque normale.

C'est un réel plaisir de saluer la réouverture de l'Escale et de l'Auberge du Cheval Blanc.

Le Mini Market, quant à lui est resté ouvert depuis des mois !

Vous appréciez ces commerces de proximité, alors n'hésitez pas à les fréquenter car ce sont des éléments importants de la vie de notre village...

Vous vous en doutez, l'équipe municipale comme les services ont continué à travailler pour vous et votre village !

Ce bulletin municipal est l'occasion de faire le point sur l'ensemble des sujets que nous avons eu à traiter pendant les périodes de confinement, vous relayer des informations importantes pour la période estivale.

J'espère que notre quotidien sera moins perturbé, moins perturbant en Septembre !

Profitez de l'été pour vous ressourcer, retrouver vos proches tout en restant prudents en appliquant les gestes barrières encore nécessaires.

N'hésitez pas à vous faire vacciner, l'immunité collective reste LA SOLUTION pour enfin revivre normalement !!!

Bonnes vacances à tous....

Patrick MAILLARD

Maire de Jossigny



## Période Estivale

Du 12 juillet au 13 août 2021 la mairie de Jossigny sera ouverte au public uniquement le matin de 9 heures à 13 heures du lundi au vendredi.

Toutefois, une permanence téléphonique sera assurée l'après-midi de 14 heures à 18 heures.



## PERISCOLAIRE

- En concertation avec Monsieur le Maire de Chanteloup en Brie, nous avons signé une convention pour que les enfants de Jossigny puissent fréquenter le Centre de Loisirs de cette commune voisine (en juillet et en Août). Il est important de signaler que la tarification est identique à celle des habitants de Chanteloup en Brie. Je remercie vivement Monsieur COLAISSEAU de permettre l'accès à ce service pendant la période estivale aux mêmes conditions financières que pour ses administrés.



L'ensemble des parents de l'école de Jossigny ont été informés par mail. Pour les enfants inscrits dans une autre école, vous pouvez téléphoner au secrétariat qui vous donnera la marche à suivre pour bénéficier de ce service.

- Pour les mercredis, tout au long de l'année scolaire, nous vous informons que la fréquentation du périscolaire, très demandé par les parents se limite, aujourd'hui, à 8 enfants maximum (voire moins)... Au-delà du surcoût financier pour notre collectivité, il nous semble important de vous rappeler que « la jauge » de 15 participants était surtout d'ordre pédagogique, permettant l'avancée de projets en direction de toutes les classes d'âge ciblées, 3 groupes encadrés par 3 animatrices !

Certes la crise sanitaire favorisait le télétravail... Nous espérons que cet état de fait sera un lointain souvenir... que les effectifs seront en augmentation pour favoriser la poursuite des projets initiés par nos agents avant la crise de la Covid19 !

### Quoi de plus agréable qu'un village propre !!!

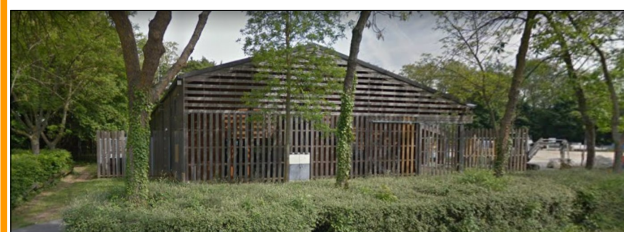


Si de surcroît il est fleuri...

Nous avons débuté le fleurissement en espérant apporter une touche de gaieté.

Un nouveau jeu pour les jeunes a été installé la semaine dernière et une structure pour les ados et/ou les sportifs, viendra compléter le rameur et le marcheur déjà en place !

Nous espérons que chacun y trouvera son bonheur !



### COVID 19... la vaccination !

Depuis la mise en place du Centre de vaccination « Le Totem » à Lagny sur Marne... au-delà d'un manque évident de vaccins, la mairie de Jossigny... le secrétariat (pour être transparent) a réussi à gérer la prise de rendez vous de 38 personnes et l'accompagnement physique des Personnes à Mobilité Réduite pour assurer leur protection... il n'empêche que ce « système » est toujours en place et vous pouvez contacter la mairie au 01/64/02/21/90.

## ESCAPE GAME

L'expérience que vous allez vivre est une version haut-de-gamme de l'Escape game. Tentez de survivre **90 minutes** au cœur d'un **château hanté**, avec pour seuls atouts votre sang-froid et votre sagacité. Plongé au sein d'un terrain de jeu immense, avec l'aide de vos seuls coéquipiers, vous devrez résoudre **un mystère vieux de plusieurs siècles**, vous confronter à des énigmes effrayantes et parcourir les passages secrets les plus poussiéreux du château de Jossigny. Quoi que vous y découvriez, vous n'aurez qu'un seul mot d'ordre : **SURVIVRE !**



L'expérience se déroule **de nuit** dans le château de Jossigny, domaine national classé au registre des **monuments historiques** et entièrement dédié à votre équipe de **4 à 8 joueurs**. Oubliez les décors d'escape game classiques, et transportez-vous au 18<sup>e</sup> siècle dans **plus de 300m<sup>2</sup>** de mobilier d'époque, de parquets grinçants, de moulures vermoulues et prenez le risque de **réveiller les fantômes** qui peuplent les longs couloirs obscurs de ce chef-d'œuvre d'architecture. Nous sommes fiers de vous proposer, en partenariat avec le Centre des Monuments Nationaux, **le plus grand escape game de France**.

Informations et réservations : <https://www.chateausanglant-escapegame.fr/>



**L'association Horse Médiation 77** propose des activités dans le but de développer les savoir-faire dans la relation humain-cheval par une approche sensible, raisonnée et progressive.

Horse Médiation 77 a signé une convention de partenariat avec les Ecuries de Cossigny à Chevry Cossigny.

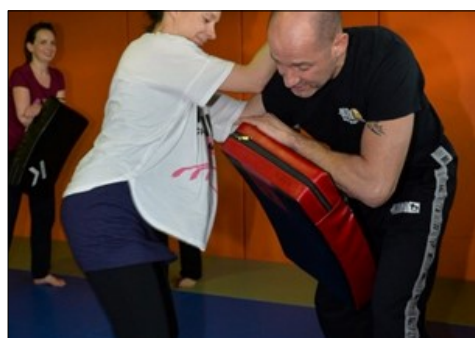
Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter l'association :  
[horsemédiation77@gmail.com](mailto:horsemédiation77@gmail.com)

**Le Krav Maga** reprend ses cours dès le mois de septembre à la Grange aux Dîmes. Comme l'an passé les cours seront dispensés le mardi et jeudi soir.

Une nouvelle association bénéficiera également de la Grange aux Dîmes les mêmes jours !

Il s'agit de cours de Kyokushinkai !!!

Contact pour ces deux associations :  
 06 67 52 02 89





La commune de Jossigny s'engage depuis 2014 à réduire l'utilisation des pesticides, suite à la signature de la charte du Champigny accompagnée par ACQUIBRIE !

En 2021, notre réduction s'élève à plus de 60%.

Nous allons procéder à la végétalisation des allées du cimetière afin de poursuivre cette action et arriver à une politique de 0% phyto sur notre village.

Un réaménagement sera aussi opéré, taille des arbres, remise en état du caveau provisoire et création d'un ossuaire nous permettant la reprise des concessions expirées.

## Recensement militaire

Vous avez 16 ans ! Vous devez vous faire recenser en mairie. Rien de plus simple !

Venez muni de votre carte d'identité ou passeport valide, du livret de famille et d'un justificatif de domicile. Nous vous établirons l'attestation de recensement.

Ce document vous sera demandé lors de vos inscriptions, au permis de conduire ou au baccalauréat ! Attention... toutefois aucun duplicata ne pourra vous être délivré !!!



## Les Impôts Locaux

### Qu'est-ce que la taxe d'habitation ?

La taxe d'habitation fait partie des impôts locaux au même titre que les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties. Elle s'applique aux biens immobiliers à usage de logements, y compris aux résidences secondaires et aux locaux vacants.

La taxe d'habitation est due par les occupants d'un logement qu'ils soient locataires, propriétaires ou occupants à titre gratuit. Elle représentait 36% des ressources des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en 2017.

La taxe d'habitation est un impôt perçu au profit des collectivités locales. Son montant varie d'une commune à l'autre, son taux d'imposition est voté par les collectivités territoriales : 9,35% en 2019 pour Jossigny.

### La réforme de la suppression de la taxe d'habitation s'est faite en deux temps :

En 2020, les collectivités ont continué à percevoir un produit de TH mais ont perdu tout pouvoir sur l'augmentation du taux, lequel est resté gelé à son niveau de 2019.

En 2021, la suppression de la taxe d'habitation est effective pour les collectivités locales et une nouvelle répartition des recettes fiscales est opérée. Les communes récupèrent la taxe foncière sur les propriétés bâties du département tandis que ce dernier et les EPCI se voient attribuer une fraction des recettes de TVA.

### Ce qui va changer sur votre avis d'imposition de la taxe foncière :

S'agissant des communes, le nouveau taux de foncier bâti appliqué en 2021 est égal à la somme du taux départemental 2020 et du taux communal 2020.

Pour Jossigny :

Taxe foncière sur le bâti	Commune (Jossigny)	Département
Taux 2020	22,12%	18%
Taux 2021	40,12%	0,00%

### Travaux de nuit sur l'A4 entre Ferrières et Meaux

Pendant les deux mois d'été, la Sanef engage d'importants travaux de rénovation sur l'A4 entre l'échangeur A4/A140 (Meaux) et le diffuseur de Ferrières-en-Brie (n°12).

Objectif : raboter la chaussée et appliquer une nouvelle couche de roulement sur les trois voies de circulation.

Des perturbations du trafic routier sont à prévoir.

La neutralisation ponctuelle de la voie de droite sur la zone en travaux en journée ;

La fermeture de nuit des autoroutes A4, A140, de la RN36 et des bretelles d'accès aux diffuseurs de Ferrières-en-Brie (n°12), Val d'Europe (n°12.1), Serris (n°13), Bailly Romainvilliers (n°14), Coutevroult (n°15) et Crécy la Chapelle (n°16) avec mise en place de déviations ;

La fermeture ponctuelle de deux aires, de 19h à 5h30 :

Du 19 au 30 juillet, hors week-end, la fermeture de l'aire de Bussy-Saint-Georges ;

Du 28 au 30 juillet puis du 2 au 6 août, la fermeture de l'aire de Ferrières-en-Brie.



### LA BASE DE LOISIRS DE JABLINES

**Vous avez la possibilité d'accéder gratuitement à l'Île de Loisirs grâce à la carte d'entrée MARNE ET GONDOIRE.**

Cette carte nominative est délivrée gracieusement par votre mairie sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une photo d'identité pour l'année en cours (cela concerne chaque personne du foyer âgée de plus de 3 ans, la gratuité étant accordée aux moins de 3 ans) qui vous appose, obligatoirement, son cachet pour l'année en cours. Dans le cas d'une reconduction de votre carte d'accès, seul un justificatif de domicile récent est à présenter afin de valider cette dernière par l'apposition du cachet de votre Mairie pour la nouvelle année concernée.

A chacun de vos passages, vous devez uniquement présenter celle-ci afin de valider votre entrée qui est prise en charge par la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire (C.A.M.G.). Ainsi, vous accédez librement à votre Ile de Loisirs durant ses heures et dates d'ouverture.

L'Ile de Loisirs de Jablines-Annet est ouverte toute l'année.

**En 2021, son accès est payant (gratuité accordée à tout résident de la C.A.M.G. en possession de sa carte d'accès MARNE ET GONDOIRE en cours de validité) :**

- à compter du 9 juin et jusqu'au 31 août,
- week-end des 4-5 septembre;
- lors de journées dites "exceptionnelles" (Cf. règlement intérieur de l'Île de Loisirs).

Son accès reste libre :

- pour les moins de 3 ans,
- les autres jours de l'année.



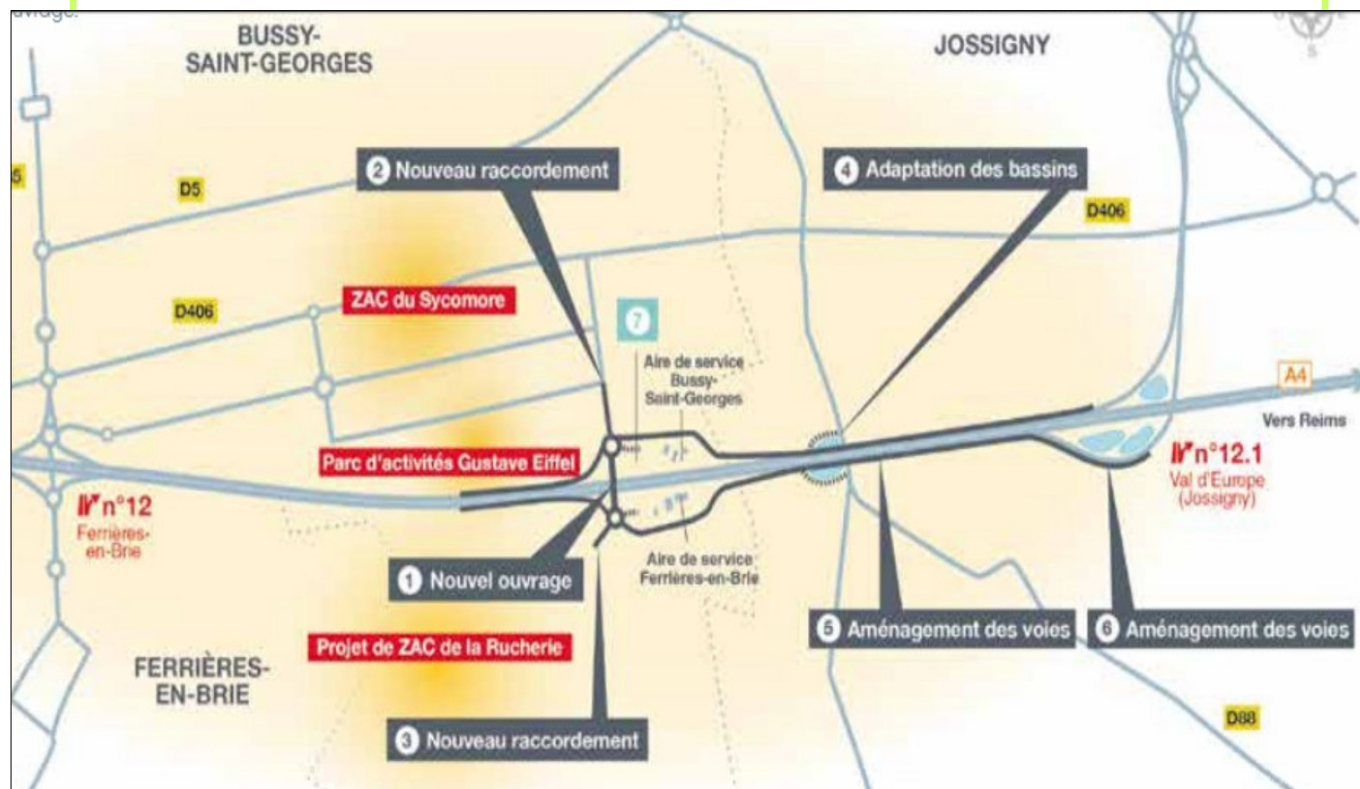
## ZAC DE LA RUCHERIE ET DIFFUSEUR DE L'AUTOROUTE A4

Ça y est le projet se concrétise...

Pour Jossigny, nous espérons que l'impact sera minime et nous y veillerons !!!

Pour ceux qui le désirent, nous disposons en mairie d'un dossier succinct de concertation volontaire.

N'hésitez pas à venir le consulter et à nous donner votre avis.



### L'échangeur de l'A4 en pratique

Ce nouvel échangeur se situera au niveau des stations-service et des deux aires de repos de Ferrières-en-Brie et de Bussy-Saint-Georges.

Depuis la bretelle de sortie, deux voies supplémentaires seront créées parallèlement aux doubles voies existantes pour dissocier les flux. Les deux sorties de l'échangeur mèneront d'un côté vers l'avenue Gutenberg et le Sycomore, de l'autre vers la future ZAC de la Rucherie.

Deux corridors verts seront conservés le long de ces nouvelles branches routières avec « un ourlet forestier » de 25 mètres d'épaisseur, promettent les plans. Ils isoleront du bruit et créeront un espace de refuge pour la faune. Un pôle multimodal, proposant des modes de circulation douce est à l'étude avec la Sanef pour compléter l'ensemble.

### Le planning prévisionnel

1er semestre 2021 : Concertation publique commune pour la création du nouveau diffuseur et la ZAC de La Rucherie.

Été 2022 : Enquête publique commune pour les deux projets.

Début 2023 : Début des travaux du nouveau diffuseur.

2025 : Mise en service prévisionnelle du nouveau diffuseur.

SEINE & MARNE  
LE DÉPARTEMENTEMMENEZ -  
moi

...à

JOSSIGNY

ouverture  
exceptionnelle du  
château et du parc!Animations, expositions, concerts,  
spectacles de cirque ... gratuits et  
pour tous!CENTRE DES  
MONUMENTS NATIONAUX**SAMEDI 26 JUIN**

> 10H30-13H/14H-18H : Visite libre du château - Jauge limitée.

> 11H : « Suivez l'histoire » Visite interactive - Parcours découverte dans le parc pour les enfants. Durée 1h.  
Public : 8/12 ans - Places limitées, réservation à l'accueil du château dès l'ouverture.

> 12H30 : Pique-nique musical avec Hubert et Sylvie.

Apportez votre pique-nique et votre nappe et revivez en chanson la belle époque des guinguettes des bords de Marne.

> 14H-17H : Visites extérieures de l'architecture du château et de son histoire. Départ toutes les 20min.  
Durée : 45min.

> 15H : Quatuor de violoncelle - Concert champêtre de musique classique - Parc du château - Durée : 40 min.

> 16H : Concert solo d'Anissa Altmayer - Violoncelle, Chant - Parc du château - Durée : 40 min.

> 17H : Veillée des petits//Les Chuchoteuses - Déambulation contée et musicale Edwige Latrille conteuse et Séverine Besson harpiste font découvrir aux enfants un parc insolite et réservé à quelques privilégiés. Parc du château.  
Durée : 45 min - public : de 3 à 7 ans - Ouverture des inscriptions sur place 2h avant le début de la veillée.

> Exposition « En raison'nance » : Quatre artistes nous parlent. Anne d'Autruche, artiste et créatrice, Rahel Ulveczki, artiste plasticienne, Laszlo Tibay, sculpteur et Laurent Gapaillard, peintre, dessinateur et illustrateur - Dans le château et le parc.

Suite...

## **DIMANCHE 27 JUIN**

- > 10H30-13H/14H-18H : Visite libre du château - Jauge limitée.
- > 11H : « Suivez l'histoire » Visite interactive.
- > 10H45/11H45 : Balade naturaliste avec la maison de la nature de Marne et Gondoire. Découvrez les trésors cachés du parc du château - Sans réservation, places limitées - Durée : 45min.
- > 12H30 : Pique-nique musical avec Hubert et Sylvie.
- > 14H-17H : Visites extérieures de l'architecture du château et de son histoire.
- > 16H : Spectacle de cirque : jonglerie contemporaine, illusion d'optique et manipulation d'objet graphique par Nicolas Longuechaud - Parc du château - Durée : 45 min (Prévoir une couverture pour vous asseoir dans l'herbe).
- > 17H : Veillée des petits//Les Chuchoteuses - Déambulation contée et musicale - Parc du château.

**Bons plans** : tout le week-end un parcours à énigmes.

Téléchargez l'application Baludik - à partir de 4 ans.

Un petit cadeau sera remis à chaque participant à la fin du parcours.

Un partenariat entre l'office du tourisme de Marne et Gondoire et le Centre des monuments nationaux propose aux enfants et à leurs familles un parcours dans le parc du château permettant de regarder avec attention et tout en s'amusant, les caractéristiques architecturales et naturelles du domaine de Jossigny.



### **ATTENTION AUX BRUITS**

Selon un arrêté préfectoral, l'utilisation d'engins bruyants (tous matériels de bricolage et de jardinage) à l'extérieur est réglementée :

- ⇒ jours ouvrés : de 7h à 20h
- ⇒ samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h30
- ⇒ dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Le bruit en général (fête bruyante, musique...) doit être modéré pour la sauvegarde du bien-être des voisins, et ce même avant 22 heures.

Conseil : si vous pensez que votre fête risque très occasionnellement de perturber le voisinage, il est vivement conseillé de prévenir l'entourage à l'aide d'un petit mot dans la boîte aux lettres ou une visite.